



BORBICONI IMMOBILIER

## BARÈME HONORAIRES LOCATION

**APPLICABLE À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2023**

Nos services de mise en location sont facturés au bailleur et au locataire le jour de la signature du bail.  
Tous nos tarifs s'entendent TTC (TVA à 20% incluse).

Montant du plafond des honoraires à la charge du locataire fixé par le décret n°2014-890 paru le 1er août 2014 pour les baux nus ou non meublés, soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

<b>8 € par m<sup>2</sup></b> Visite du logement, constitution du dossier de candidat locataire et rédaction du bail	<b>3 € par m<sup>2</sup></b> État des lieux d'entrée
--	---

### HONORAIRES DE LOCATION POUR LES BAUX D'HABITATION OU MIXTE RÉGIS PAR LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989 À LA CHARGE DU BAILLEUR ET DU LOCATAIRE

	Visite, constitution du dossier de candidat locataire, rédaction du bail	État des lieux d'entrée
De 0 à 50 m <sup>2</sup>	<b>8 € par m<sup>2</sup></b>	<b>3 € par m<sup>2</sup></b>
De 51 à 70 m <sup>2</sup>	<b>7 € par m<sup>2</sup></b>	<b>3 € par m<sup>2</sup></b>
De 71 à 100 m <sup>2</sup>	<b>6 € par m<sup>2</sup></b>	<b>3 € par m<sup>2</sup></b>
De 101 à 150 m <sup>2</sup>	<b>5 € par m<sup>2</sup></b>	<b>3 € par m<sup>2</sup></b>
Plus de 150 m <sup>2</sup>	<b>4 € par m<sup>2</sup></b>	<b>3 € par m<sup>2</sup></b>
<b>Forfait chambre meublée</b> Pondération pour le calcul de la surface : moitié de la superficie totale du logement + superficie de la chambre	<b>Application du barème ci-dessus pour la surface trouvée</b> <b>Ex : colocation de 79 m<sup>2</sup> avec chambre de 10 m<sup>2</sup> : <math>79 / 2 + 10 = 49,5</math> m<sup>2</sup> auquel s'applique un forfait de 8 € et 3 € soit 11 € au total</b> Les honoraires ne dépasseront pas un mois de loyer charges comprises.	

Pour le calcul des honoraires, en cas de nombre à virgule, les m<sup>2</sup> du logement seront arrondis à l'unité inférieure. Ex : si le logement fait 40,24 m<sup>2</sup>, le calcul se fait à partir de 40.

### HONORAIRES DE LOCATION POUR LES BAUX PROFESSIONNELS ET LES BAUX COMMERCIAUX

1 mois de loyer hors charges à la charge du preneur